



CRÉDIT FONCIER
GROUPE CAISSE D'ÉPARGNE

881326

LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Paris, le 3 novembre 2004

Lettre en double original

Tal de COMMERCE de PARIS
N° dépôt 7227
- 3 DEC. 2004

Monsieur le Président,

En application des dispositions de l'article 225-20 du Code de Commerce et conformément aux pouvoirs qui me sont conférés par les statuts du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, j'ai l'honneur de vous confirmer que je donne mandat à :

Monsieur Denys ANORGA, demeurant à VERRIERES-le-BUISSON (91370),
6, avenue de la République,

pour représenter ma Société au Conseil d'Administration de la Société A3C, en remplacement de M. Jacques AIMELAFILLE.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

F. DROUIN

Monsieur le Président
A3C
19, rue des Capucines
75001 PARIS